



# LA VOIX DE L'ÉCOLE 83

LA LETTRE D'INFORMATION DU **sne!**

Dispensé de timbrage TOULON CTC

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 25-04-2017

## FRÉJUS, LE CHSCTD DONNE RAISON AU SNE

### NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :

LE MOINS QUE L'ON PUISSE DIRE, C'EST QUE LES AVIS  
DIVERGENT ENTRE LES ENSEIGNANTS ET LEUR MINISTRE...



dessin © Jacques Risso

## JOURNÉE DE 4 JOURS ET DEMI: ESPOIR OU DÉSESPOIR POUR 2017 ?



ENSEIGNER  
C'EST S'ENGAGER.





# LA VOIX DE L'ÉCOLE

#82 - MARS 2017

PAGE 2 :  
ÉDITO  
PAGE 3 :  
ÉCOLE DES CHÊNE, FRÉJUS  
PAGE 4 :  
SEMAINE DE 4 JOUR ET DEMI: ESPOIR OU DÉSESPOIR  
POUR 2017 ?  
PAGE 5 :  
ÉTATS D'ÂME...  
PAGE 6 :  
LA FIN DE LA RÉFORME !  
PAGE 7 :  
ADHÉSION ET PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE  
PAGE 8 :  
RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES: L'HEURE DU BILAN



[www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net)

SNE83  
Le Blason D  
423, rue Marc Baron  
83000 TOULON  
tél: 06 71 65 46 68  
06 83 43 98 15

SNE06  
06 08 45 57 80  
06 26 91 49 95

Imprimerie spéciale du SNE  
Dépôt légal : 1er trimestre 2017

Directeur des publications :  
**Ange MARTINEZ**  
Mise en page: **NB**  
CPPAP : 0621 S 07900

ISSN 1274-2961

Illustrations : Jacques RISSO

## EDITO

### Rythmes scolaires : le SNE, seul à lutter

#### Bien seuls dans ce combat

Le SNE ne décolère pas. Seuls à lutter contre les rythmes scolaires, nous avons entamé le combat en 2009, quand les nuages autour de l'école le mercredi matin, se profilait déjà à l'horizon. Quand certains syndicats noient le poisson concernant un « boycott – pas une grève mais peut-être – finalement un peu quand même – mais on fera machine arrière si l'administration se prononce pour des retenues de salaires » des APC, APC ex aide personnalisée qui est la résultante de leur demande de ne pas faire perdre d'heures d'enseignements aux élèves suite au passage à la semaine de 4 jours en 2008.

#### 4 Jours, c'est possible

Heures insuffisantes ? Nous en faisons 900 contre 677 en Suède. Ce ne sont pas les heures qui manquent, mais leur qualité. Comparons ce qui est comparable : la qualité, c'est 15 élèves par classe dans ces pays, 2 enseignants par classe, des programmes centrés sur les savoirs et leur transmission et pas toutes ces « éducations à » qui diluent l'Ecole chaque jour un peu plus.

#### La lutte se poursuit

Le SNE maintient la pression sur tous les fronts à l'approche des élections présidentielles. L'avis des Professeurs des Ecoles doit peser dans la balance. Le Président du SNE est intervenu au Sénat afin de préparer le groupe de travail visant à évaluer la réforme des rythmes scolaires. Le SNE est le seul à mettre en avant les méfaits constatés par les collègues et dont les autres centrales syndicales n'ont pas l'air d'avoir conscience. Normal, le SNE est un syndicat de terrain qui porte la voix des enseignants. Le SNE a participé à la journée organisée par le Collectif Condorcet visant à pointer tous les effets néfastes des nouveaux rythmes scolaires. La participation à l'écriture du livre « Permettre à tous de réussir » du SNE-SNALC montre à quel point nous avons réfléchi à la rénovation de l'Ecole, la vraie, pas la démolition orchestrée depuis 5 ans par le gouvernement en place. Localement, nous demandons à participer aux comités de pilotages des nouveaux rythmes scolaires : nous en sommes exclus, au profit des organisations syndicales qui abondent dans le sens de cette réforme délétère ou feignent de ne pas la voir. Le Ministère n'est pas très explicite sur les problèmes que nous soulevons au Comité Technique Ministériel, par manque de réponse et par comportement antidémocratique : l'Education Nationale subit bien des 49.3 ces derniers temps....

Vous l'aurez compris, le SNE ne désarme pas et la lutte s'intensifie. Rejoignez-nous : optez pour le syndicat qui porte haut vos idées.

**Ange Martinez**  
Vice-président du SNE





# ECOLE DES CHÊNES À FRÉJUS

Le SNE-SNALC, syndicat qui ne mâche pas ses mots, s'est exprimé sans retenue au sujet de certaines écoles fréjusiennes, la protection et la défense de l'École Publique et de ses personnels étant son cheval de bataille. Nous avons exprimé notre opinion et notre liberté de ton dans notre précédente VDE de septembre 2016 ce qui a chagriné la municipalité fréjusienne. Nous nous sommes exprimés librement en évoquant le droit aux latrines, les rideaux déchirés, le salpêtre aux murs...constatés par le SNE-SNALC en janvier 2016.

## Petit historique :

Pour information, les problèmes divers et variés sont connus du CHSCTD depuis 2014, CHSCTD auquel le SNE-SNALC siège. Fin 2015, rien n'avait été fait.

2016, le SNE-SNALC s'empare du dossier. S'ensuit une visite de l'école et un rendez-vous avec l'IEN de circonscription qui s'engage à alerter le DASEN ; les contacts sont alors récurrents avec le CHSCTD.

Juin 2016, le CHSCTD ne constate aucune amélioration concernant les toilettes adultes.

Nous laissons la parole à la municipalité à travers un droit de réponse, demandé par courrier en date du 27 octobre 2016.

« Ecole des Chênes : 40 000 euros de travaux de réhabilitation

Bafouant le plus élémentaire principe de neutralité politique de l'enseignement inscrit dans la Constitution, deux membres du SNE ont mis en cause les services scolaires de Fréjus à l'école de Chênes en faisant amalgame de l'appartenance politique de la ville. Leur revue de septembre liste mensongèrement des lacunes ou dysfonctionnements. La démarche grossière des enseignants en cause (faisant référence à des latrines...) n'a d'ailleurs même pas été prise en cause par l'instance compétente en la matière, à savoir le Comité Hygiène, sécurité des conditions de travail départe-

mental (CHSCTD) réuni en juin, qui a pas donné suite à leurs pseudo-observations !

La Ville de Fréjus tient à dénoncer cette polémique malveillante, et à préciser que ses services scolaires accordent à l'ensemble des établissements de la ville d'importants moyens pour améliorer les conditions d'enseignement et de confort des élèves. Plus précisément pour l'école des Chênes, 255 interventions ont été comptabilisées en trois ans dans l'établissement, depuis les petits travaux de maintenance jusqu'à des aménagements et remises à niveaux des bâtiments.

Au total, près de 40 000 euros ont été

consacrés à cette action, dont des travaux de peinture, murs, préaux, rideaux, remplacement alarmes incendies, contrôle amiante (analyse négative)... Divers travaux de sécurisation dont la pose de poteaux anti-stationnement et signalétique au sol, ont également été engagés suite à la visite d'une commission municipale du 7 septembre dernier. Bien évidemment la municipalité fréjusienne continuera à être attentive à la qualité de l'action scolaire qui relève de sa compétence et à répondre favorablement aux observations fondées des responsables d'établissements. »

Pour la mairie de Fréjus, son représentant légal, le maire dument habilité.

## Extraits du Compte rendu de suivi de visite de l' E.E.P.U. Les Chênes à FREJUS par une délégation restreinte du CHSCTD du VAR le 26 septembre 2016

### Objet du suivi de visite

« La visite programmée par le CHSCTD a eu lieu le 22 septembre 2014. Le CHSCTD a acté après chaque visite d'établissement un suivi des préconisations à N+1an. N'ayant pu obtenir officiellement ce suivi de la part de l'éducation nationale et de la mairie, le CHSCTD a décidé d'envoyer une délégation restreinte pour effectuer de visu ce suivi.

Mme LEROY Carole, Assistante de Prévention de Circonscription est présente. Mme KALHART Patricia, IEN de Circonscription est excusée. »

« Vu son manque flagrant d'isolation et ses problèmes de fermeture de fenêtre, c'est un bâtiment qui est très chaud en été et très froid en hiver. L'état de propreté général laisse encore à désirer, même si des progrès ont été réalisés depuis la visite du CHSCTD. Le problème des infiltrations a été pris en compte, mais il reste des traces de salpêtre sur les 2 murs extérieurs.

L'absence de toilettes supplémentaires est toujours d'actualité. Les vestiaires du personnel communal se trouvent toujours dans des espaces utilisés par les élèves. Les propositions de modifier la salle actuelle des maîtres en salle d'accueil pour ces personnels n'a pas été retenue par la mairie. »

« La réparation dans la cour des bancs a été faite. Des dalles ont été changées récemment. Le réglage du fonctionnement de la chaudière a été fait. Le store extérieur a été réparé. Les grillages ont été réparés, les parties piquantes et dangereuses ont été recourbées et protégées. »

« La mise à niveau de la marche dans la cour et la signalétique prévenant d'un risque de chute n'ont pas été réalisées. L'évaluation des châssis des fenêtres n'a pas été réalisée. Lorsque des problèmes sur les fenêtres sont signalés, des personnels municipaux viennent et évoquent leur impossibilité de réparer. **Des chutes de fenêtres sortant de leurs rail ont eu lieu pendant ces 2 années mais n'ont heureusement pas eu de conséquences.** Une étude concernant le salpêtre a été faite. Dans un bureau le salpêtre a été recouvert d'une boîte en bois. Par contre, sur les 2 murs extérieurs les traces sont toujours présentes. **La construction des toilettes n'a pas été réalisée.** Les travaux ont bien été chiffrés mais s'avèrent trop onéreux. »

### CONCLUSION

« Le suivi de visite a permis de constater que certaines préconisations notifiées avaient effectivement été traitées.

D'autres, plus simples comme le changement des rideaux et la réparation des stores, n'ont pas été effectuées.

Toutes celles concernant la vétusté du bâtiment et donc sa sécurité n'ont pas encore trouvé de solutions (les ouvriers municipaux venant essayer de réparer les fenêtres, par exemple, prétendent que c'est impossible)

La délégation demande à ce que toutes les préconisations soient réalisées et que la mairie se positionne effectivement dans le temps pour la création d'un nouvel établissement. »

**Note du SNE-SNALC : depuis, le CHSCTD du 24/11/16 a donc officiellement demandé au DASEN de saisir le préfet et la mairie s'est prononcée sur l'ouverture prévisionnelle de la nouvelle école des Chênes en 2019. Le SNE-SNALC a donc appuyé toutes les demandes visant à rendre la situation acceptable dans cette école. Si nous nous sommes exprimés ainsi dans notre parution, c'est pour rapporter un fait avéré et entériné par le CHSCTD.**



# SEMAINE DE 4 JOURS ET DEMI ESPOIR OU DÉSESPOIR POUR 2017 ?

**L**e SNE avait prévu les effets néfastes du passage à la semaine de 4 jours et demi mais constater que le chef de bureau de la DGESCO corrobore publiquement notre prédiction nous étonne tout de même. Il énonce clairement qu'« Il est à craindre que l'on glisse doucement vers un déséquilibre des domaines d'apprentissage ». Cette assertion, lourde de sens dans la bouche d'un officiel, est reprise dans le rapport du Comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires. Le pire est alors à craindre, les 5 matinées travaillées étant source d'un déséquilibre menant à....tenez vous bien.... Trop d'apprentissages fondamentaux par rapports aux autres matières ! Un comble ! Entendre que le lire – écrire – compter est en progression préocupante nous ferait sourire au SNE si nous ne grimacions pas déjà devant la baisse de niveau des élèves français, baisse diagnostiquée par les nombreuses études et enquêtes publiées. Comme aveux d'échec à la réussite des élèves et des citoyens érudits en devenir, on ne pouvait rêver mieux ! Les problèmes suscités par l'application des nouveaux rythmes scolaires sont clairement évoqués dans le rapport. De plus, il est à noter que dans les écoles qui ont préféré le décret Hamon, on est de fait resté à 8 demi-journées de cours. Autant dire blanc bonnet et bonnet blanc ! Alors pourquoi ne pas revenir à la pré-

cédente semaine de 4 jours soit... 8 demi-journées ?? Il apparaît, ce qui ne surprend pas le SNE qui avait prédit le surcroît de fatigue inhérent à la semaine de 4,5 jours, que l'absentéisme qui pouvait exister le samedi matin s'est déplacé sur le mercredi matin, voir le jeudi ou le vendredi.



Dès lors, ce ne sont pas moins de 4 études qui ont été lancées par la DGESCO :

1. La première concerne 5000 élèves bénéficiant d'agencements différents sur la semaine de cours afin de comparer les conséquences des différentes organisations de la semaine scolaire sur les apprentissages.
2. La seconde est menée sur 15 000 élèves et a pour objet des évaluations en français et en mathématiques en fin de CM2 auxquelles s'ajoute un questionnaire adressé, aux enseignants (ressentis sur la classe et son fonctionnement), aux familles et aux élèves (ressenti sur les manières d'apprendre).

3. La troisième prend pour objet d'étude une académie et vise à sélectionner la répartition horaire qui prend le mieux en compte le temps global de l'enfant.
4. La quatrième enquête pointe simplement l'absentéisme causé par le passage à la semaine de 4 jours et demi.

Pour enfoncer le clou, car tout est question de timing, la DGESCO annonce que ces différentes évaluations de la réforme et de ses effets vont être publiées en 2017. Année d'élections présidentielles, rappelons-le. Il est dès lors possible de se servir de celles-ci comme levier pour retourner à une semaine de 4 jours souhaitable selon le SNE si les programmes sont

revus et que la place qu'ils méritent est redonnée aux fondamentaux que sont le lire-écrire-compter, trop souvent victimes d'érosion. Sans lutte en revanche, un durcissement de la réforme des rythmes scolaires est alors à redouter. Vous pouvez compter sur le SNE pour maintenir en Comité Technique Ministériel la pression nécessaire à faire pencher la balance en faveur d'une semaine de 4 jours raisonnée et raisonnable. Le SNE intervient au Sénat, dans la presse, au sein du Collectif Condorcet et dans les différentes commissions où il est élu. Nous ne lâcherons pas l'affaire.

**Ange Martinez**  
Vice-président du SNE



## ETATS D'ÂMES...

C'est l'histoire d'un mur... construit pierre après pierre, lentement, sûrement, presque discrètement... A coup d'incohérences, de discours verbeux, de difficultés sociétales qu'on se targue de pouvoir et de vouloir résoudre à grand renfort de projets, de circulaires, de comparaisons, de nouveaux programmes, de nouveaux domaines, de nouvelles directives, de chartes et j'en passe.

Depuis quelques années, ce mur prend de l'ampleur, à grande échelle en étouffant à petit feu les forces vives... vous savez, tous ces enseignants qui devraient se satisfaire de la sécurité de leur emploi... Etouffés, écoeurés, désabusés, débordés d'administratif et de réunions tous azimuts et pourtant toujours professionnels pour tenter de protéger tant que faire se peut les élèves (en primaire encore des enfants !) dont ils ont la charge. Car le mur présente de sérieuses fissures, dont les retombées ne sont pas sans impact.

1/ Quelques incohérences difficiles à digérer:

- les nouveaux rythmes scolaires si bien pensés pour favoriser les apprentissages de tous les élèves ne sont pas applicables dans les établissements privés SOUS CONTRAT: les quelques deniers réclamés à l'entrée seraient-ils la baguette magique qui permet à ces élèves de mieux apprendre avec 4 matinées par semaine au lieu de 5 ?

- les nouveaux rythmes scolaires (encore eux !) censés résoudre le problème de journées trop longues n'ont-ils pas l'effet pervers de rallonger le temps de collectivité de tous les enfants, et qui plus est en multipliant les changements de personnels et le mélange des genres (AVS, ATSEM, animateurs recrutés pour les NAP...) et de lieux (l'école est finie, mais on reste quand même à l'école, qui au départ échelonné, qui au centre (le mercredi après-midi pour les écoles qui accueillent), qui aux centres du soir car toutes les écoles n'ont pas la chance d'avoir des locaux dédiés au périscolaire, qui aux NAP... Les enfants subissent, s'adaptent, s'énervent, se fatiguent mais n'en tirent aucun bénéfice... Oups, pardon, désolée, il paraît que ce n'est pas quantifiable ! Mais REMARQUABLE par des yeux avisés, certainement...

On ne le répètera jamais assez, ce n'est pas la journée d'enseignement qui fatigue le plus : les enseignants savent organiser leur journée pour un maximum d'efficacité. C'est la collectivité, la multiplication des partenaires et les transferts que cela implique et à ce jeu-là, les nouveaux rythmes détiennent le pompon !

- les « nouveaux » programmes 2015 pour l'élémentaire sont tellement clairs et proches de la réalité du terrain qu'ils donnent lieu à un accompagnement pour leur mise en place ?? On rit (jaune) ? On pleure ? On se désole, on se

désespère ? En tous les cas, on perd du temps !

- pourquoi ne pas opter pour la simplicité des dénominations ? Un exemple parmi d'autres : les activités physiques sont elles plus efficaces si elles rentrent dans le cadre « agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » ? Que dire de tout ce qui concerne les nombres, la numération et le domaine des formes et des suites: « construire les 1ers outils pour structurer sa pensée », plutôt pompeux, non ?

2/ A l'heure de l'«évaluation positive» des élèves, pourrait-on parler positivement des enseignants ? Plutôt que de toujours comparer des choses incomparables (ça marche toujours mieux ailleurs mais les conditions d'exercice sont souvent très différentes; au fait une comparaison bien quantifiable des salaires en vigueur par pays n'est pas souvent proposée, sauf par les syndicats, pourquoi ?), les hautes instances pourraient-elles faire un peu plus confiance à la base et la CONSIDERER au lieu de l'infantiliser en lui demandant sans cesse de se justifier?

Nous ne sommes pas dupes des voeux de rentrée et de nouvel an nous caressant dans le sens du poil, destinés à nous amadouer et à nous en faire encaisser encore un peu plus.

L'école va mal parce que la société va mal, et ce n'est pas en rajoutant sans arrêt des domaines éducatifs comme un pansement alors qu'il faudrait un plâtre que tout s'arrangera. Pire encore, cela laisse à penser que c'est l'école qui est défaillante ! Pour exemple, l'éducation à la nutrition pour lutter contre l'obésité devrait relever du domaine parental et des politiques publique, agroalimentaire et publicitaire.

L'Ecole et l'Education Nationale foncent droit dans ce mur construit de leurs propres mains; il s'effondre dangereusement, mais les fautifs ne sont pas les enseignants. Les architectes ont mal pensé leur plan et se contentent de saupoudrer un peu de ciment de-ci, de-là. N'importe quel maçon connaissant son affaire ne peut approuver et y croire : il subit et applique les lois de l'Institution mais perd pied et s'enfonce.

**RESTER HUMBLE, RESTER SIMPLE, RECENTRER** les missions prioritaires de l'Ecole et le contenu des apprentissages scolaires et surtout **SE RECONNECTER AVEC LA REALITE DU TERRAIN** devrait sans aucun doute faire partie de la formation continue des architectes.

Les maçons quant à eux ont désespérément besoin d'air pour retrouver la sérénité indispensable à leur profession.

*Cécile BRUN*  
déléguée SNE83



# LA FIN DE LA RÉFORME !

Les conditions de travail des enseignants continuent de se dégrader et la réforme des rythmes scolaires ne favorise en rien l'attention des élèves, bien au contraire. Tel est le constat que fait la grande majorité des partenaires: parents, enseignants, maires..., n'en déplaise à notre ministre et à notre hiérarchie !

## La réforme des rythmes scolaires:

- **Renforce les inégalités** d'une école à l'autre, entre les communes qui peuvent se payer des NAPP de qualité et ceux qui ont de la garderie à la place
- **Crée de la discrimination financière voire sociale** car ici les NAPP sont gratuites et là payantes, à un tarif plus ou moins élevé,
- **Augmente la fatigue** des élèves et celle des enseignants avec une journée de plus,
- **Affaiblit le lien parents-enseignants**. De nombreux parents ne voient plus les enseignants au quotidien,
- **Génère une perte accrue de l'attention** des enfants dès le jeudi matin !

En fin d'année scolaire dernière, le **SNE** vous avait proposé une consultation sur la réforme des rythmes scolaires. Nous avons reçu plus de 10 000 réponses. Au vu du nombre de votes, de la diffusion très large du sondage et de la provenance des réponses de toute la France métropolitaine et des DROM-COM, nous estimons que les résultats de cette enquête sont très représentatifs des 330.000 professeurs des écoles.

Les questions posées lors de cette consultation portaient sur la fatigue et l'attention des enfants, sur le temps et la fatigue des enseignants et sur le souhait de revenir à la semaine de quatre jours.

- **90%** constatent une plus grande fatigue chez les élèves,
- **83,2%** constatent que les élèves sont moins attentifs,

- **93,4%** déclarent avoir moins de temps,
- **91%** déclarent se sentir plus fatigués.
- A la question : Souhaiteriez-vous revenir à la semaine de 4 jours ? **90,10% ont répondu OUI !**

En juin 2016, le site du ministère introduit un rapport de l'étude de G. Fotinos et F. Testu sur l'aménagement du temps scolaire à Arras, en vantant, sans trop de surprises, les divers effets positifs de l'ATS (Aménagement du Temps Scolaire). Mais lorsqu'on se penche un peu plus sur les chiffres, notamment ceux issus du questionnaire des enseignants, les réponses sont édifiantes et l'analyse qui en est faite montre à quel point la réalité est grossièrement masquée. Ainsi, quand **79%** des enseignants trouvent que l'ATS n'apporte **aucun bénéfice** sur le travail scolaire, on peut lire : « Les effets positifs de la réforme sont **soulignés par plus d'un enseignant sur cinq !** ». L'avis des animateurs et des parents qui avancent 60% d'effets positifs sur le travail scolaire semble donc primer sur celui des professionnels que nous sommes...

Propos tenus par notre Ministre au sujet de la réforme des rythmes scolaires le 17 juin 2016 sur Itélé: « Pour ce qui est de la fatigue, c'est plutôt (...) de l'ordre du ressenti que de la réalité. (...) La réforme des rythmes scolaires en tant que telle n'a pas entraîné de fatigue supplémentaire, en revanche, clairement, elle a entraîné une meilleure capacité de concentration sur les apprentissages et j'insiste sur ce point, parce que tous les parents savent de quoi je parle, la capacité à mobiliser l'attention d'un enfant, eh bien c'est mieux grâce à la réforme. » **Des propos en décalage complet avec la réalité du terrain que vivent les usagers.**

Alors même si notre point de vue

reste subjectif (nous ne sommes que quelques heures en présence devant nos élèves), au **SNE** nous pensons qu'il ne faut pas attendre une dizaine d'années de recul pour évaluer les effets sur nos élèves ! D'ailleurs, les nouveaux rythmes étaient prévus pour 3 ans avec évaluation. Où en sommes-nous? Que penser des comités de suivi des rythmes qui ne consultent que les organisations syndicales favorables aux 4,5 jours ? Pratiquerait-on la désinformation ? À noter, cette réforme n'est obligatoire que dans les écoles publiques et pas pour l'enseignement privé. Les écoles privées, même celles sous contrat, ont le choix de passer ou non à la réforme des rythmes scolaires. Dans leur immense majorité, elles ont gardé la semaine de 4 jours et font le plein d'élèves au détriment de l'Ecole Publique !

Raccourcir la journée trop fatigante de l'enfant, l'idée était louable. Mais l'expérience a échoué puisque la situation a incontestablement empiré. La journée de certains enfants dure maintenant parfois près de 12 h entre le ramassage scolaire du matin et la garderie du soir !

C'est pourquoi, en attendant les résultats définitifs (prévus en 2017) des études menées sur la réforme des rythmes scolaires (et leur interprétation par le ministère...), le **SNE** continue à lutter pour un retour à la semaine de quatre jours pour le bien de tous : enfants, parents et enseignants ! Notre président, **Pierre Favre**, a d'ailleurs participé à une table ronde au Sénat le 1er février 2017 et n'a pas manqué d'apporter la preuve de la catastrophe sur le terrain.

Sandrine Lallier  
déléguée SNE83





**BULLETIN D'ADHESION**, à adresser à SNE83, 423 rue Marc Baron, 8300 TOULON avec le(s) chèque(s) à l'ordre du S.N.E ou avec le RIP ou RIB et l'autorisation de prélèvement automatique)

Ne rien inscrire dans ces cases					
---------------------------------	--	--	--	--	--

numéro/nom du département d'exercice: .....	Nouvel adhérent <input type="checkbox"/> Ré-adhésion <input type="checkbox"/>
M/Mme Nom et prénom: .....	Date de naissance: ...../...../.....
Adresse exacte: .....	Lieu d'exercice : élémentaire <input type="checkbox"/> maternelle <input type="checkbox"/> autres: .....
code postal: ..... ville: .....	adresse professionnelle: .....
portable: ..... mail: .....	code postal: ..... ville: .....
	téléphone: ..... mail: .....

**SITUATION:** adjoint  directeur  nb de classes: ..... spécialité: .....

PE  Instituteur  Temps partiel  .....% Hors classe  échelon: .... indice: .....

Montant de la cotisation: .....€	Règlement par: <input type="checkbox"/> prélèvement automatique	Signature:
Soutien à la section: .....€	<input type="checkbox"/> en ..... chèques (3 maxi)	
Total versé (cotisation+soutien): .....€		

<b>ADHESION (66% déductibles de vos impôts)</b>	<b>COTISATIONS PARTICULIERES :</b>
Valeur de la protection juridique GMF incluse dans la cotisation : 25€	Disponibilité, congé parental, étudiant ESPE : <b>20 €</b>
Première adhésion : <b>90€</b> (coût réel 5€)	Retraités, PLC, DOM-TOM (sauf La Réunion) <b>90 €</b>
Jusqu'à échelon 5 inclus, adhésion jeune PE : <b>150€</b> (coût réel 25€)	Temps partiels, <b>90 €</b>
A partir du 6e échelon, adhésion simple : <b>180€</b> (coût réel 35€)	COUPLES : pour le conjoint (remplir un second bulletin) <b>90 €</b>
Adhésion militant <b>210€</b> (coût réel 45€)	
Adhésion bienfaiteur <b>270€</b> (coût réel 65€)	

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section.

L'adhésion au SNE donne droit à la protection juridique de la GMF, la garantie «défense disciplinaire» qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la garantie pour atteinte aux biens et aux recours et poursuite en cas de menaces ceci sans supplément de cotisation.

**Adhérez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !**

Il suffit de renvoyer votre **bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement ci-dessous accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités. Pour plus de renseignements consulter le site du SNE [www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net) rubrique ADHESION

<b>AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT</b>		<b>N° IDENTIFIANT SEPA</b>									
J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.		<b>FR 51 ZZZ 452 955</b>									
<b>NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE</b>		<b>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</b>									
..... ..... .....		Syndicat National des Écoles S.N.E. - C.S.E.N. 4 rue de Trévise 75009 PARIS									
<b>Compte à débiter</b>		<b>NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</b>									
N° IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)		..... ..... .....									
<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>											
BIC											
<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>											
Date et signature du titulaire du compte:		Signature :									
A ....., le .....											



Paris, le 2 février 2017

### Réforme des rythmes scolaires : l'heure du bilan

Auditionné le mercredi 1er février par la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat, Le SNE-FGAF et le SNALC-FGAF n'ont pas manqué d'apporter la preuve de la catastrophe sur le terrain.

Forte des 70 000 signatures de la pétition de 2013, des 23 000 retours sur notre enquête, **la voix des collègues a été entendue**. Les masques sont tombés : les autres organisations syndicales interrogées (SE-unesa, SNUipp, Sgen) se sont positionnées en soutien aux quatre jours et demi avec plus ou moins de conviction et une liste de demandes en temps, en moyens, en concertations, en évaluations, en réflexions et autres comités d'experts....

Inutile de revenir sur les conséquences que le SNE a listées depuis longtemps, vous les connaissez : ***Journée de l'enfant toujours aussi longue, fatigue accrue surtout en maternelle, difficulté de croiser les parents à l'heure de sortie, TAP indigents voire insécurisants, entrisme des mairies, coût pour les familles et les municipalités, inégalité territoriale, perte de repères des élèves, bénéfiques pour les apprentissages introuvables, mais surtout perte de pouvoir d'achat des collègues (frais de garde, déplacements) et détérioration des conditions de travail des collègues avec des semaines non stop...!*** (ces deux derniers arguments ayant également été relevés par la CGT)

Le SNE a demandé que le débat sorte du cénacle pour concerner l'ensemble des Français et attend des candidats à la présidentielle qu'ils s'engagent. Il a remis aux sénateurs le livre programme de la CSEN (*Permettre à tous de réussir*) qui demande entre autres **le retour à la semaine de 4 jours pour les écoles qui le souhaitent.**

**Ne tournons pas autour du pot : si vous voulez peser demain sur les décisions qui vous concernent, seul le SNE est en capacité de vous défendre : constant depuis 2009 sous la droite comme sous la gauche, il n'a pas varié et ne variera pas. Privilège de l'indépendance totale et de l'apolitisme assumé.**

Contact : Pierre FAVRE, Président national - E.mail : [president-sne@sne-csen.net](mailto:president-sne@sne-csen.net) - Tél. : 06.63.51.88.96